

S/p. 3 h 106.51
Dep. Ann. 2 n° 10 - Infirmes de 11-7-51

DÉPARTEMENT
de la
Charente-Maritime

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de **ROYAN**

ARRONDISSEMENT
de **Rochefort**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON
de **Royan**

Séance du **30 Mai 1951** 194

OBJET :
Achat des terrains du Collège.

51040

NOMBRE
de
Conseillers municipaux
ayant pris part au vote :

DATE
de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

L'an mil neuf cent **51**, le **30** du mois
de **Mai**, le Conseil Municipal de **Royan**
s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. **REGAZONI, Maire**, en session
d'après convocations faites le **25 Mai 1951** 194.

Etaient présents : MM. **Regazoni, Veysière, Roch-
dereux, Frugnaud, Chamboulen, Bujard, Bouchet,
Chazeaud, Cornil, Dufour, Main, Moulinas, Fou-
get.**

~~Absents~~ MM. représentés : MM. **Reutin, Baudet,
Thirion, Chollet, Péroudeau, Belle Rikosky.**

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

M. **Bujard**, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

**Pour faciliter une transaction amiable et
ne pas placer dans une situation défavorable
les propriétaires qui veulent bien consentir
à la cession des sols nécessaires à l'agran-
dissement du Collège, le Conseil est d'avis
d'accorder à ces vendeurs une majoration de
30% du prix fixé par l'Administration des Do-
maines, cette majoration étant égale à l'in-
dennité d'éviction qu'on accorde généralement
aux propriétaires expropriés.**

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE - ROYAN

APPROUVE

La Rochelle, le 5 Juillet 1951

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : A. HUSSON

Fait et délibéré à Royan

les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents

N'ont pas signé : MM.

eu lieu au
établir à
gnation de
51 de la loi
).

à la suite